


Informations de base	
2012/2542(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la peine de mort au Japon Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Japon	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/02/2012	Décision du Parlement	T7-0065/2012	Résumé
16/02/2012	Résultat du vote au parlement		
16/02/2012	Débat en plénière		
16/02/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2542(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0088/2012	14/02/2012	
Proposition de résolution		B7-0089/2012	14/02/2012	
Proposition de résolution		B7-0090/2012	14/02/2012	
Proposition de résolution		B7-0091/2012	14/02/2012	
Proposition de résolution		B7-0092/2012	14/02/2012	
Proposition de résolution		B7-0093/2012	14/02/2012	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0065/2012	16/02/2012	Résumé

Résolution sur la peine de mort au Japon

2012/2542(RSP) - 16/02/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 43 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions, une résolution sur la peine de mort au Japon.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement note que 2011 a été la première année sans aucune exécution au Japon depuis 1992 mais que, selon certains articles de presse, le nouveau ministre de la justice, M. Toshio Ogawa, a annoncé qu'il ne souhaitait pas poursuivre la politique de "prudence" de son prédécesseur, M. Hiraoka Hideo, et qu'il serait disposé à signer de nouveaux ordres d'exécution.

Tout en saluant l'absence d'exécution au Japon depuis juillet 2010 et l'établissement d'un groupe d'étude sur la peine de mort au sein du ministère de la justice en 2010, le Parlement demande au ministre de la justice, Ogawa, de n'approuver à l'avenir aucun ordre d'exécution et de soutenir les travaux du groupe de travail.

Il rappelle qu'au Japon, quelque 130 personnes condamnées à la peine capitale se trouvent aujourd'hui dans le couloir de la mort. Il invite donc le Japon à poursuivre ses efforts en vue de rétablir le moratoire de fait sur la peine de mort qui a eu lieu de novembre 1989 à mars 1993, et encourage les autorités publiques, les membres du parlement, les organisations de la société civile et les médias à ouvrir un débat national sur l'application de la peine capitale dans le pays.